DEPARTEMENT DE L'ISERE CANTON DE MENS COMMUNE DE TREMINIS

COMPTE RENDU SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 28 juin 2018 à 20h30

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Tréminis, s'est réuni, sur la convocation de Frédéric AUBERT, Maire, du 23 juin 2018.

Présents : Frédéric Aubert, Jacqueline Bonnet, Claude Morin, Jean-Pierre Filiatre, Hervé Robin, Agnès Vallon, Frédéric Melmoux .

Procurations: Christelle Emperaire a donné procuration à Claude Morin

Anne-Marie Fitoussi a donné procuration à Jacqueline Bonnet

Absente excusée : Françoise Laurent Secrétaire de séance : Jacqueline Bonnet

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h40

1/ Condition de location du local Café.

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier adressé au futur preneur du local, tel qu'il a été convenu, lors de la séance du Conseil Municipal du 04/06/2018.

Il a donc été demandé au futur preneur d'accepter ou non les conditions de locations proposées par le Conseil Municipal dans un délai de 15 jours. Passé ce délai, le café serait proposé à la location.

Monsieur Le Maire donne lecture de sa réponse dans laquelle il maintient ses demandes, déjà examinées et refusées par le Conseil Municipal, le 04 juin 2018.

Le Conseil Municipal constatAnt notre désaccord, décide de proposer le local à la location et conserve le tarif de 150€ HT la première année et 300€ HT les années suivantes, sur la base d'un bail commercial. Une annonce sera diffusée en ce sens.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Une personne a déjà adressé un courrier d'intention de louer le local afin d'y créer une activité de café de village, Cette candidature sera examinée, mais nous attendons d'en recevoir d'autres.

2/ Demandes de subventions

Monsieur Le Maire présente les demandes de subventions déposées par :

a/Radio Dragon : cette demande est formulée trop tardivement et les crédits alloués aux associations ont déjà été votés, lors du vote du budget.

Le Conseil Municipal décide de ne pas accorder de subvention. Adopté à l'unanimité des membres présents.

b/Santé Sud Trièves : Cette association a été créée afin de soutenir le projet de création d'une Maison de Santé pluridisciplinaire à Mens.

Le Conseil Municipal souhaitant plus amples informations, il est décidé à 8 votes pour et 1 abstention de reporter la prise de décision.

3/ Programme de travaux de voirie 2019 et 2020 et demandes de subventions

Suite à la tempête Eleanor, des demandes de subventions ont été déposées afin de réparer les routes de La Faurie, La Chenal et de Sauvanière.

L'Etat s'est engagé sur une subvention à hauteur de 30% du montant des travaux et une demande de subvention au Département de l'Isère a été faite.

TRAVAUX PROGRAMMÉS EN 2019

La route de Sauvanière et le croisement entre la route départementale 216 et la montée de la scierie.

PLAN DE FINANCEMENT:

Route de Sauvanière

Dépenses HT : 46 220€ Subvention Etat : 13 866€

Subvention Département : 13 866€

Part communale : 18 488€

Croisement montée de la Scierie à Château-Bas

Dépenses HT: 19 370€

Route de La Chenal

Dépenses HT: 24 475€

Part communale: 14 685€

Subvention Département : 7 748€

Subvention Département : 9 790€

Part communale: 11 622€

TRAVAUX PROGRAMMÉS EN 2020

La route de la Faurie et route de la Chenal.

PLAN DE FINANCEMENT :

Route de La Faurie

Dépenses HT : 19 920€

Subvention Etat : 5 976€

Subvention Département : 5 976€

Part communale: 7 968€

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Il faudra en sutie étudier la réfection du chemin qui conduit à La Margelière et du Pont de Goirand (vers Tauferont).

Questions diverses

Bâtiments

Les bâtiments de la Cure et de l'ancienne Scierie Communale ont été estimés dans l'objetif d'une mise en vente. Le produit de la vente, sera prioritairement affecté à la rénovation d'un appartement communal et à l'aménagement d'une petite salle, dans l'actuelle salle des fêtes, à destination de l'accueil du midi, des associations... Un deuxième avis de valeur va être réalisé.

Après discussion, Le Conseil Municipal acte le principe de vendre ces deux bâtiments. Adopté à l'unanimité des membres présents.

Cérémonie de commémoration du 19 octobre 1943

A l'occasion du 75eme anniversaire de l'attaque des Maquis de Tréminis, une cérémonie sera organisée. Une réunion préparatoire aura lieu durant l'été.

Panneaux du sentier de la Résistance

M. Melmoux informe que certains panneaux sont en très mauvais état et qu'ils doivent être remplacés. Il est chargé de demander un devis correspondant et de revoir avec la Communauté de Communes du Trièves, le balisage de ce sentier PDIPR.

Dégât d'orages - Torrent des Chaberts

La zone de captages du Serre a été touchée par le débordement du Torrent des Chaberts.

Des travaux de curage et d'évacuation des matériaux vont être réalisés en urgence,

Pour cela une piste d'accès doit être créée.

Le devis s'élève à 1885€ HT. Une demande de subvention va être déposée auprès de l'Etat, pour 30% du montant des travaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Demande de la bergère de l'alpage de Tréminis

Elle souhaiterait effectuer quelques travaux de réparation de la grange de la bergerie.

Claude Morin se chargera de la rencontrer et d'estimer les besoins en matériaux et matériel

Fusion de Communes Lalley/Tréminis

Le calendrier constitutionnel contraint les Communes qui souhaitent se regrouper à le faire avant le 31 décembre 2018.

Ce délai est beaucoup trop court pour envisager une fusion à cette échéance.

Aussi il est décidé de continuer à réflechir et travailler sur une éventuelle fusion, mais de ne pas prendre de décision avant la fin du mandat en cours.

Recrutement de l'agent remplaçant à lagence postale communale

3 candidates seront reçues prochainement

Ecole - Projet de création d'un regroupement pédagogique intercommunal

Le projet a été présenté à M Jérôme Fauconnier, Président de Communauté de Communes du Trièves. Et à M Guy Percevault, Vice-Président de la Communauté de Communes du Trièves, chargé des affaires scolaires .

Demande d'achat d'une parcelle Communale

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande d'un habitant d'acquerir une parcelle communale. Un accord de principe est donné. Une délibération fixant les modalités de vente sera prise ultérieurement.

L'o	ordre	du jou	r étant	épuisé,	la séanc	e est	levée a	à 22h45
-----	-------	--------	---------	---------	----------	-------	---------	---------

Le Maire,

Frédéric AUBERT